

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 juin 2026

DROIT À L'AIDE À MOURIR - (N° 2915)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 875

AMENDEMENT

présenté par
M. Juvin, Mme Dalloz, Mme Chazé, M. Portier et M. Breton

ARTICLE 2

I. – Rédiger ainsi l'alinéa 3 :

« Accès au suicide assisté et à l'euthanasie ».

II. – En conséquence, à l'alinéa 6, substituer aux mots :

« Le droit à l'aide à mourir »,

les mots :

« L'accès au suicide assisté et à l'euthanasie ».

III. – En conséquence, à l'alinéa 7, substituer aux mots :

« l'exercice du droit à l'aide à mourir »,

les mots :

« l'accès au suicide assisté et à l'euthanasie ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de clarification sémantique.